

N° 2022/447

DATE DE CONVOCATION

Le 23 juin 2022

OBJET :

**RECRUTEMENT
D'AGENTS
CONTRACTUELS
SAISONNIERS**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **17**

Votants : **21**

Le Maire certifie avoir fait afficher
aujourd'hui, à la porte de la Mairie,
le compte rendu de la délibération ci-
contre et qu'il n'a été fait aucune
observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 28 juin 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Katya SCHMITT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Absente : Madame Nathalie SORTAIS

Secrétaire de Séance : Madame Véronique PETIT

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir (période de vacances scolaires) ;

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels en référence au grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C.

Ces agents assureront des fonctions administratives à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires.

La rémunération des agents sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

PRECISE que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir dans la limite de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

The image shows the official stamp of the Municipality of Chamblon, which is a circular seal containing a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMBLON' and 'Jura - France'. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in dark ink.